

Perpignan, le 5 décembre 2023

Décision n° 2023-076 du 5 décembre 2023 fixant les candidatures à l'élection des représentants des usagers au conseil de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.719-1, L.719-2 et D.719-4 à D.719-40 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 9 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil des écoles doctorales 544 et 305, votées le 2 février 2018 par le conseil d'administration,
Vu la décision n°2023-054 du 15 novembre 2023 portant organisation de l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305) et de l'école doctorale INTER-MED (ED544) ;
Vu l'absence de candidature au terme de la date limite de dépôt pour le scrutin relatif à l'élection des représentants usagers au conseil de l'ED 544,

DECIDE

Article 1- Les candidatures pour l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305) sont :

• **Liste « B »**

- 1- M. Olivier MASSET
- 2- Mme Sarah DAMETTO
- 3- M. Lee MARIAULT
- 4- Mme Juline AUVERLOT

Article 2- Exécution et publication de la présente décision :

La directrice générale des services, le directeur de l'école doctorale 305 et la responsable du service de la recherche et de la valorisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « étudiants » et « admin-info » et sur le site internet de l'université.

Le président,


Yvan AUGUET

